DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 17/03/2014

**SEANCE DU 10 MARS 2014** 

Délibération n° D-2014-48

Prolongation d'un emploi temporaire au service Mobilités et Eclairage public

### Président:

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

## Présents:

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

## Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

#### Excusés:

Madame Blanche BAMANA.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2014**

Délibération n° D-2014-48

### **Direction Ressources Humaines**

Prolongation d'un emploi temporaire au service Mobilités et Eclairage public

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le service mobilités et éclairage public bénéficie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, d'un emploi temporaire de 3 mois, afin de renforcer l'équipe de maintenance et pallier la longue absence d'un agent pour raison de santé.

Cet agent fait actuellement l'objet d'un aménagement de poste, dans le cadre d'une reprise progressive. Par ailleurs, le travail assuré pour fiabiliser certaines données techniques et sécuriser les rues de la ville (surveillance, détection de pannes et numérotation des points lumineux) nécessite de prolonger temporairement le renfort au sein de la régie.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de prolonger, pour une nouvelle durée de 6 mois supplémentaires, renouvelables pour une durée de 3 mois maximum, un poste d'agent de maintenance rémunéré sur la grille des adjoints techniques de 2° classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la prolongation d'un emploi temporaire d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe non titulaire chargé de maintenance au sein du service mobilités et éclairage public, pour 6 mois, renouvelable pour une durée de 3 mois maximum.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour Madame le Maire de Niort, **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON